

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**  
**SÉANCE du 10 juillet 2015**

**Délibération n° 67-2015**

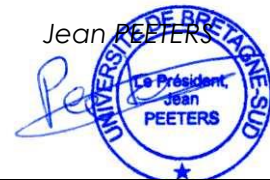
Le conseil d'administration adopte la charte de cadrage des activités prises en compte dans le service des enseignants et enseignants-chercheurs de cadrage ; les points 4 « Comptabilisation des heures dans le service pour les groupes à petits effectifs » et 6 « Comptabilisation des heures TP » étant exclus du vote.

Membres en exercice : 26 membres

<u>Votes</u> : 15	Pour :	9
	Contre :	2
	Abstention(s) :	4

**Délibération adoptée.**

*Visa du Président*

Jean PEETERS  


Document(s) en annexe au présent extrait : Charte de cadrage des activités prises en compte dans le service des enseignants et enseignants-chercheurs

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 17 juillet 2015.

Document mis en ligne le : 17 juillet 2015.